

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/032

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME SERENA BATTESINI AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

Objet : extension de la STOC de Prunelli di Fium'Orbu

Madame la Conseillère,

La situation de la STOC et son éventuelle extension ne peut être détachée de la problématique de la gestion globale des déchets. Les principes que vous rappelez dans votre question sont contenus dans notre projet de plan qui apporte des réponses claires et propose des solutions concrètes et très opérationnelles sur les points suivants :

- Gestion publique des déchets
- Refus des situations de monopole et d'oligopole, en matière de traitement comme de transport
- Refus du tout enfouissement
- Logique de solidarité et d'équité territoriales.

Ce sont les grands axes et les grandes lignes que j'ai défendus dans le plan que j'ai présenté à votre Assemblée. Permettez-moi donc d'aborder quelques questions

simples auxquelles nous devons répondre tous ensemble et je crois que nous avons encore quelques points à clarifier.

Le premier concerne une situation qui se décanterait éventuellement en 2023 : non ! L'Assemblée de Corse, après enquête publique de 4 mois, c'est-à-dire peu ou prou septembre ou octobre, va entériner le plan. Le process administratif va se dérouler encore sur 6 ou 7 mois mais les grandes lignes seront arrêtées par l'Assemblée de Corse à la prochaine rentrée. Dans les grandes lignes que nous nous fixons, il y a des questions qui m'interpellent, nous devons nous prononcer clairement sur ce que nous devons faire sur le tri à la source et la valorisation de nos biodéchets. Là-dessus, nous nous sommes prononcés de manière extrêmement favorable : oui, nous devons les traiter, les dissocier des OMR en raison de deux problématiques : une, juridique, qui nous est imposée par l'Europe jusqu'en 2023, et c'est le centre de tous les maux au sein des centres d'enfouissement, que j'appelle de tous mes vœux à nommer « centres de stockage ». Cela voudrait dire que nous aurions retiré les fermentescibles, en conséquence, plus de problèmes d'odeurs ni de pollution de nappes phréatiques. Nous devons répondre ensemble à ces questions de fond : êtes-vous pour une gestion conforme aux exigences réglementaires ? En termes de valorisation énergétique, sans revenir sur la question de l'incinérateur, nous devons traiter les déchets avec les moyens nécessaires.

Sur la question des déchets résiduels, on doit se prononcer aussi de manière très claire : êtes-vous pour ou contre le fait d'exporter sur le continent ? De manière très claire, nous sommes contre et nous l'avons clairement annoncé dans le plan. Il y a encore bon nombre de sujets que nous devons clarifier entre nous et j'ose espérer qu'à terme nous pourrions avoir une position commune les déchets car cela dépasse largement le cadre politique et à mon sens, la Corse a besoin aujourd'hui de retrouver beaucoup de sérénité, d'apporter les réponses en termes de gestion publique de ce que nous avons à faire.

Il y a donc à la fois des réponses claires qui ont été apportées et des questions qu'il restera donc à prendre en compte, au sein de ce plan totalement applicable dès la rentrée. Notamment, la question des centres territorialisés, de petite capacité, explicités dans le plan, qui remettraient en question les capacités de la STOC et d'ailleurs. Plus on a de centres, plus on divisera le restant à enfouir entre les différents centres. D'ailleurs, je me fourvoie en disant « enfouir », stocker.

Nous devons par ailleurs gérer la période transitoire et stocker pendant celle-ci, dans des conditions satisfaisantes, qui doivent évoluer et garantir aux populations des territoires, je citerai notamment celle de la commune de Prunelli di Fium'Orbu avec laquelle nous coopérons étroitement afin de trouver les meilleurs moyens, à terme, pour y arriver. Une des solutions proposées est bien évidemment l'élimination des biodéchets. Ce territoire a nécessité de rentrer rapidement dans un conventionnement

avec l'OEC et de déployer sur son territoire le retrait des biodéchets de ses OMR.

Au-delà de la loi, je crois qu'il est de la responsabilité de chacun de le faire et nous espérons déboucher rapidement sur une signature avec la communauté de communes, ce qui nous permettrait d'avancer de manière beaucoup plus conséquente.

J'ai donc répondu tout ou partie à la question que vous posez. La question d'autres centres de stockages publics va amener à avoir une durée de vie probablement plus longue, mais qui se traduirait par un moindre enfouissement. Ce ne sont pas 15 années remises en cause, mais bien ce que nous allons y mettre et comment donner une durée de vie plus conséquente à ces centres-là, sachant qu'ils enfouiront demain bien moins qu'aujourd'hui parce que cela sera uniquement à terme un lieu de stockage.

Donc oui, nous avons cette préoccupation, oui nous allons travailler avec toutes les intercos pour que ce qui soit stocké ne soit que du résiduel et ne présente plus de gêne aux populations qui font l'effort de le faire et je tiens à le redire, Prunelli di Fium'Orbu a notamment déjà fait beaucoup d'efforts, nous devons trouver ensemble les meilleures solutions pour résoudre ces problématiques.

Enfin, l'axe majeur du plan qui continue d'être notre fil rouge c'est la généralisation du tri à la source, notamment chaque fois que cela est possible et où nous pourrions le décupler, ce qui nous permettra de réduire le stockage sur tous les territoires que nous aurons à gérer demain en espérant que la force publique arrive rapidement à ouvrir d'autres centres de stockage pour répartir le volume entre les différents territoires.

Je vous remercie .